

4^{ème} SENS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 74 rue Georges Bonnac - Tour 3
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 922 466 651

ACTE UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 7 JUILLET 2025

Les soussignées :

- **La société 3C** (RCS BORDEAUX 410 703 245) représentée par Monsieur Christophe BOSQ,
Propriétaire de trois cents parts numérotées de 1 à 300,
ci 300 parts

- **La société AENO** (RCS BREST 915 174 965) représentée par Madame Amélie GESTIN,
Propriétaire de deux cents parts numérotées de 301 à 500,
ci..... 200 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital500 parts sociales

Seuls associés de la société 4^{ème} SENS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé à BORDEAUX (33000) -74 rue Georges Bonnac - Tour 3, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 922 466 651, détenant ensemble les 500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social de la société 4^{ème} SENS (la « **Société** »).

ONT PRIS A L'UNANIMITE CONFORMEMENT AUX STATUTS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Agrément de la cession des parts sociales appartenant à la société 3C au profit de la Société LA MELACAISE ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts sous réserve de la réalisation de la cession ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, connaissance prise du projet de cession de TROIS CENTS (300) parts sociales numérotées de 1 à 300 appartenant à la société 3C au profit de la société LA MELACAISE, Société par actions simplifiée au capital de 1.277.000 euros dont le siège social est situé à TRESSES (33370) - Lotissement La Melacaise - 16 allée des Mimosas, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 939 051 876, représentée par son Président, Monsieur Christophe BOSQ, moyennant le prix de TROIS MILLE EUROS (3.000 €), décident, à l'unanimité, d'agréer ladite cession et la société LA MELACAISE susvisée en qualité de nouvelle associée.

DEUXIEME DECISION

Les associés, comme conséquence de la résolution qui précède, et sous réserve de la réalisation de ladite cession décident, à l'unanimité, de modifier l'article 8 « CAPITAL SOCIAL ET LIBERATION DES PARTS » des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 8 - CAPITAL SOCIAL ET LIBERATION DES PARTS »

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- *La société LA MELACAISE (RCS BORDEAUX 939 051 876),
à concurrence trois cents parts, ci.....300 parts
numérotées de 1 à 300,*
- *La société AENO (RCS BREST 915 174 965),
à concurrence de deux cents parts, ci.....200 parts
numérotées de 301 à 500,*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit cinq cents parts, ci.....500 parts*

Les associés déclarent que les parts ainsi créées sont libérées dans les conditions exposées ci-dessus et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées. »

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent, à l'unanimité, tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte signé par voie électronique par les soussignés, conformément aux articles 1363 et suivants du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Les soussignés conviennent que le présent acte signé électroniquement :

- constitue l'original du document ;
- est établi dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;
- constitue une preuve littérale au sens des articles 1363 et suivants du Code civil, a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé.

Le 7 juillet 2025

La société 3C	La société AENO
<i>Représentée par Monsieur Christophe BOSQ</i>	<i>Représentée par Madame Amélie GESTIN</i>
Signé par :  3ED186499F97437...	Signé par :  E582C6607FF3400...